



ENTENTE P.C. 2011- 1002 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Les parties conviennent que les sept (7) personnes énumérées ci-dessous, qui étaient des personnes salariées de la Ville de Pointe-Claire avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont, au jour de la signature de la présente, exclus de l'unité d'accréditation, paieront et bénéficieront des nouveaux taux de cotisations prévus aux paragraphes 40.05 et 40.07 de la convention collective en vigueur du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2015, à compter de sa signature, et bénéficieront des modalités prévues aux paragraphes 40.08 et 40.09 de cette même convention.

En conséquence, la totalité des cotisations versées dans le volet additionnel à cotisation déterminée des sept (7) personnes énumérées ci-dessous leur seront remboursées. Ces sept (7) personnes indiqueront au Chef de la division des Ressources humaines de la Ville de Pointe-Claire l'institution à laquelle ces cotisations devront être versées dans les trente (30) jours de la signature de la convention collective en vigueur du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2015.

Les sept (7) personnes énumérées ci-dessous bénéficieront également de la revalorisation des rentes prévue au paragraphe 40.04 de la convention collective en vigueur du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2015 à la condition que leur nouvel employeur assume les coûts de cette revalorisation.

Liste des personnes visées par la présente entente :

- Marie-Thérèse Anthopoulos
- Diane Bélanger
- France Chabot
- Sylvie Montpetit
- Francine Proulx
- Dorianne Robinson
- Diane Strati

Madame Monique Duhamel bénéficiera de la revalorisation des rentes prévue au paragraphe 40.04 de la convention collective en vigueur du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2015 à la condition que son employeur à la date de la prise de sa retraite assume les coûts de cette revalorisation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Pointe-Claire ce 2^e jour du mois de mai 2011.

Pour la Ville de Pointe-Claire

**Pour le Syndicat des fonctionnaires
municipaux de Montréal (SCFP)**

André Lévesque, Chef de division – Ressources humaines

Mario Sabourin, Vice-président

Me Ariane Pasquier, Bélanger Sauvé avocats

Bruno Tremblay, Conseiller syndical SCFP